

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2019

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Irène MAIO, Présidente

Mmes Nathalie HENRIOD, Véronique MOULLET BOUCHARDY

MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire

Mme Christine RAMBACH, adjointe

M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absent excusé :

M. André PHILIPP, conseiller

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 28.09.2019 :
 - Modification des contributions annuelles des communes en 2020
- V. NOMINATION DES PRESIDENT-E ET VICE-PRESIDENT-E DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2020
- VI. ETUDE DU BUDGET POUR L'ANNEE 2020
- VII. MOTIONS
- VIII. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

La présidente, Madame MAIO, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue aux membres de l'Exécutif, aux conseillers municipaux, ainsi qu'à Monsieur ROCH, directeur de la fiduciaire F.I. Fides Immo Sàrl, et les remercie pour leur présence. Elle informe les personnes présentes que Madame HENRIOD arrivera avec quelques minutes de retard.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Messieurs COCCHIOLA, ELTSCHINGER et LANZA, absents lors de la dernière séance).**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Sports et loisirs »

Madame MOULLET BOUCHARDY dit que la commission « Sports et loisirs » s'est réunie le mardi 08 octobre pour parler des sorties d'hiver. Ces dernières auront lieu les samedis 18 janvier et 28 mars, avec une date de réserve le 04 avril 2020. La commission a également décidé d'organiser une sortie d'été. Cette dernière aura lieu le dimanche 17 mai 2020.

Commission « Sécurité »

Monsieur JOYE dit que la commission « Sécurité, feu, protection civile et police municipale » s'est réunie le mardi 1^{er} octobre 2019 pour parler des patrouilleuses scolaires et de l'étude d'un plan de mobilité scolaire présenté par l'ATE (Association Transports Environnement). Suite à cette présentation, une discussion a eu lieu et l'étude a été validée par la commission par 2 voix pour, 2 voix contre et deux abstentions. Ce plan a été accepté car, en cas d'égalité, la voix du président compte double.

Commission « Finances »

Monsieur NODA GONZALEZ dit que la commission des finances s'est réunie le jeudi 10 octobre 2019 pour étudier le budget 2020. Il dit que le budget présenté incluait toutes les demandes budgétaires des commissions et se soldait avec un excédent de charges de CHF 75'510.00. Les commissaires ont donc dû réfléchir, discuter et effectuer des coupes dans certaines rubriques pour arriver à un budget équilibré présentant un excédent de revenus de CHF 490.00. Il précise que lors de la votation budgétaire suite de la discussion concernant les travaux de réfection du terrain de tennis, et plus particulièrement l'éclairage du terrain de tennis, il y a eu un malentendu. En effet, le vote a donné une voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, et lui n'a pas voté alors qu'il était en faveur de ces travaux. La conséquence de ce malentendu est que le résultat du vote aurait été modifié, et qu'il aurait encore fallu trouver des économies pour ces travaux.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente a deux communications.

Décisions de l'Assemblée générale de l'ACG du 19 juin 2019

La présidente informe les conseillers que les huit décisions qui avaient été validées par le Conseil municipal lors de sa séance du mois de septembre sont entrées en force le 15 octobre 2019, selon les procès-verbaux de constatation d'entrée en force reçus de l'ACG en date du 22 octobre 2019.

Courrier de Monsieur MEYLAN

La présidente donne lecture d'un courrier qui a été adressé au maire, aux adjoints et aux membres du Conseil municipal par Monsieur MEYLAN, habitant de la commune. Il remercie cette dernière pour la parfaite organisation de la séance d'information publique sur la mobilité dans la Champagne. Il espère que les propos du Conseiller d'Etat, Monsieur Serge DAL BUSCO, seront suivis d'effet et que la commune y veillera.

20h.10 : Arrivée de Madame HENRIOD

La présidente donne ensuite la parole au maire.

Avant de passer à sa communication, le maire informe les personnes présentes qu'il vient de recevoir un message de Monsieur PHILIPP qui lui signale qu'il ne pourra pas être présent car il est retenu par des obligations professionnelles.

Concours floral intercommunal du Canton de Genève

Le maire informe les conseillers que dans la catégorie des communes fleuries, pour les communes de moins de 1'500 habitants, la commune a reçu le 3^{ème} prix, derrière les communes de Cartigny 1^{ère} et Céligny 2^{ème}.

La commune la mieux fleurie en 2019, toutes catégories confondues, est celle de Veyrier.

Monsieur APOTHELOZ n'ayant aucune communication ni proposition, la présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour deux communications.

Cabine téléphonique à Aire-la-Ville transformée en boîte à livres

Madame RAMBACH aimerait apporter une précision à l'information qui a été donnée par Madame HENRIOD lors de la dernière séance du Conseil municipal. En effet, elle dit que cette initiative provient de l'Association « L'Aire-de-Rien », et que cette boîte à livres porte le nom de « Libr'Aire ».

Culture :

➤ **FIFDH (Festival du film et forum international sur les droits humains)**

Madame RAMBACH dit qu'elle avait déjà parlé de ce festival en commission « Culture et manifestations ». Ce dernier aura lieu en 2020 dans plusieurs communes, et en particulier à Avusy pour les communes de la Champagne. La date retenue pour Avusy sera le vendredi 13 mars 2020.

➤ **Festival Antigél**

Madame RAMBACH dit qu'il s'agit d'un projet de collaboration avec la commune de Cartigny et qu'il aura lieu du vendredi 07 au dimanche 09 février 2020.

➤ **Marionnettes « Les Croquettes »**

Madame RAMBACH rappelle qu'elles se sont produites à Aire-la-Ville au début du mois d'octobre, du mercredi 09 au dimanche 15, et que quinze élèves (de la 1P à la 4P) ont pu bénéficier d'une entrée gratuite. La fréquentation a quelque peu diminué par rapport à ces dernières années. Elle informe les conseillers qu'il s'agissait de la dernière fois que l'Association venait se produire car elle va cesser ces activités. Elle ne travaillera plus que sur des projets ponctuels.

Projet de rédaction d'un règlement pour le préau de l'école

Madame RAMBACH informe les conseillers qu'elle est en train de réfléchir pour établir un règlement d'utilisation du préau de l'école, en collaboration avec Monsieur SCHNEIDER. En effet, depuis des années c'est un problème récurrent d'utilisation de l'espace entre les différentes entités utilisatrices, à savoir le parascolaire, le corps enseignant et les enfants pendant et hors horaires scolaires. Elle dit que les enseignants ont établi un règlement à l'interne, qui englobait auparavant

le midi et le quatre heures. Elle précise que ce document serait utile à Monsieur SCHNEIDER car cela lui permettrait de pouvoir intervenir plus facilement suivant les situations, et de répondre aux différentes questions qui lui sont posées à ce sujet. Cela permettrait également qu'il y ait une bonne et harmonieuse collaboration entre tous les utilisateurs de cet espace. Elle termine en disant qu'elle reviendra devant le Conseil municipal avec une proposition de règlement.

IV. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 28.09.2019 :

➤ Modification des contributions annuelles des communes en 2020

La présidente donne la parole au maire. Ce dernier demande si tout le monde a bien reçu ce document. Il dit que les sollicitations de l'ACG ont augmenté, ces dernières années, tant en nombre qu'en complexité, ce qui a créé une surcharge de travail importante, et demandé des forces de travail supplémentaires. La contribution des communes passe de CHF 3.60 par habitant à CHF 4.50 par habitant par année. Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord d'entériner cette décision.

La présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette décision.

Cela n'étant pas le cas, elle demande qui approuve cette décision. **8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (Madame HENRIOD et Messieurs FUMEAUX et JOYE).**

V. NOMINATION DES PRESIDENT-E ET VICE-PRESIDENT-E DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2020

La présidente donne la parole au maire. Ce dernier informe les conseillers que, comme chaque année à pareille époque, la commune doit renouveler ses président(e), vice-président(e) et suppléants(es) pour les bureaux de vote pour l'année 2020.

Avant de passer aux nominations, il demande si un ou une conseiller(ère) désire être membre de ce bureau. Cela n'étant pas le cas, il informe les conseillers que la mairie a déjà contacté les personnes en place cette année, et que, mis à part Monsieur SUESS qui avait déjà formulé le souhait de se retirer l'année dernière, elles sont toutes d'accord d'être reconduites dans leur fonction respective pour l'année 2020. Ces trois personnes sont les suivantes :

Monsieur Ludovic ZBINDEN	Président
Monsieur Alain JENNY	Suppléant du président
Monsieur Philippe DUPERRIER	Vice-président

Le maire dit que la personne qui remplacera Monsieur Eric SUESS à la fonction de suppléant du vice-président sera Monsieur Serge PRADERVAND, habitant de la commune. Le maire informe les conseillers qu'il a répondu favorablement à cette demande.

Si les conseillers sont d'accord avec ces propositions, le maire leur demande de les valider. Pour ce faire, il redonne la parole à la présidente.

La présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ces nominations. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le maire remercie ces quatre personnes pour leur engagement au profit de la commune, ainsi que Monsieur SUESS pour son engagement envers la commune ces dernières années.

VI. ETUDE DU BUDGET 2020

La présidente donne la parole au maire. Ce dernier rappelle, comme l'a dit le président de la commission des finances, que la commission s'est réunie le jeudi 10 octobre pour parler du budget 2020. Il remercie les commissaires pour leur travail durant cette séance, car la première projection du budget, qui incluait toutes les demandes des différentes commissions, présentait un excédent de charges de CHF 75'510.00. Il a donc fallu trouver des économies, ce qui a été fait pour arriver à un budget équilibré avec un excédent de revenus de CHF 490.00. En ce qui concerne la dernière estimation fiscale du mois d'octobre, le maire dit qu'il y a environ CHF 1'500.00 supplémentaires pour les impôts.

Le maire propose de passer en revue, rubrique par rubrique, tous les postes de ce budget. Si quelqu'un a des questions ou des remarques, il propose de les noter et de les poser en fin de présentation.

01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF	
011	CONSEIL MUNICIPAL	
0110.00.30000.00	Indemnités séances CM	Même montant budgété qu'en 2019
0110.00.30000.01	Indemnités commissions CM	Même montant budgété qu'en 2019
0110.00.30000.02	Indemnités locaux de vote	Augmentation sur cette rubrique due au fait que la commune offre, lors de chaque votation, un petit apéritif pour les personnes qui viennent voter au local. Le maire rappelle que le président du bureau de vote touche un montant de CHF 500.00 par année, et le vice-président un montant de CHF 400.00
0110.00.30990.00	Prestations de tiers CM	Augmentation sur cette rubrique qui concerne les collations organisées après les séances du Conseil municipal. 2020 sera une année de fin et de nouvelle législature, ce qui justifie cette hausse
0110.00.30990.01	Voyage de fin de législature CM	Même montant budgété qu'en 2019
0110.00.30990.02	Sortie annuelle CM	Même montant budgété qu'en 2019
0110.00.30990.03	Cadeaux, fleurs aux conseillers municipaux	Augmentation sur cette rubrique due au fait que l'on va changer de législature et que les conseillers-ères sortants-es reçoivent un cadeau de départ
0110.00.30990.04	CM Autres dépenses	Ce montant pourra être utilisé pour une sortie ou une activité du Conseil municipal durant l'année
0110.00.31320.00	Honoraires fiduciaire	Légère baisse sur cette rubrique étant donné que les gros travaux de mise en œuvre du nouveau plan comptable MCH2 sont terminés
0110.00.31320.01	Honoraires vérif. des comptes	Augmentation sur cette rubrique car la révision des comptes est plus longue et complexe avec le nouveau plan comptable MCH2
012	EXECUTIF	
0120.00.30000.00	Indemnités Exécutif	Les maire et adjoints reçoivent le même montant net qu'en 2019
0120.00.30000.01	Dédommagements Exécutif	Même montant budgété qu'en 2019
0120.00.30500.00	Exécutif AVS/AI/APG & Chômage	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30500.01	Exécutif Fonds pour la form. prof.	Montant donné par l'OCAS
0120.00.30520.00	Prévoyance des magistrats	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30530.00	Exécutif cotisations pat. LAA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus

0120.00.30540.00 Exécutif cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30550.00 Exécutif cotisations pat. perte de gain maladie	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0120.00.30990.00 Exécutif Frais de représentation	Augmentation sur cette rubrique. Celle-ci est due en particulier au repas qui sera offert à la secrétaire pour son départ à la retraite, ainsi qu'à la séance des magistrats de la Champagne qui sera tenue à Aire-la-Ville en 2020. Le reste de la rubrique concerne les différents repas que les membres de l'Exécutif font avec diverses personnes, associations, etc.
0120.00.30990.01 Exécutif Voyage ACG	Frais pour la sortie annuelle des magistrats communaux
0120.00.30990.02 Cadeaux, fleurs Exécutif	Rubrique utilisée pour des cadeaux ou des fleurs offerts par la commune
0120.00.30990.03 Ass. protection civile Exécutif	
0120.00.30990.04 Exécutif Autres dépenses	Une fois par année, les communes de la Champagne organisent une sortie pour tous les magistrats en place, ainsi que pour les anciens

02 SERVICES GENERAUX
021 ADMINISTRATION DES FINANCES ET DES CONTRIBUTIONS

0210.00.31300.00 Frais de banques	Rubrique qui concerne les frais bancaires
0210.00.31300.01 Frais de perception Adm. fiscale	Ce montant correspond à 3% des impôts pour les personnes morales et les personnes physiques. Ces frais sont prélevés pour traiter les impôts
0210.00.31300.02 Cotisations SIACG	Montant donné par l'ACG. Augmentation sur cette rubrique car ce montant est calculé en fonction de la masse salariale
0210.00.31300.03 Cotisations ACG	Montant donné par l'ACG incluant l'augmentation demandée par cette dernière
0210.00.31300.04 Prestations de services « Recrutement »	Mandat terminé à fin 2019

022 SERVICES GENERAUX

0220.00.30100.00 Salaires personnel permanent	Cette rubrique concerne le personnel administratif. Augmentation sur cette rubrique due à l'engagement du nouveau secrétaire communal. Les deux secrétaires communaux travailleront ensemble durant une période
0220.00.30100.01 Salaires personnel auxiliaire	Rubrique qui concerne le salaire de l'archiviste
0220.00.30490.00 Dédommagements personnel	Dédommagements pour les frais de déplacements
0220.00.30500.00 Personnel AVS/AI/APG-Chômage	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0220.00.30500.01 Personnel Fonds pour la formation professionnelle	Montant donné par l'OCAS
0220.00.30520.00 CAP	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0220.00.30530.00 Personnel Cotisations pat. LAA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0220.00.30530.01 Personnel Cotisations pat. LAA compl.	Aucun montant budgété
0220.00.30540.00 Personnel Cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus

0220.00.30550.00 Personnel Cotisations pat. perte de gain maladie	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0220.00.30900.00 Frais de formation	Rubrique utilisée si besoin de cours pour le personnel administratif
0220.00.30990.00 Repas annuel du personnel	Même montant budgété qu'en 2019
0220.00.30990.01 Cadeaux au personnel, étrennes, fleurs	Augmentation sur cette rubrique qui est utilisée pour des cadeaux, des fleurs ou autres offerts par la commune aux membres du personnel. Un cadeau de départ à la retraite de la secrétaire sera comptabilisé sur cette rubrique
0220.00.31000.00 Fournitures de bureau	Rubrique consacrée à l'achat du matériel de bureau (papier, classeurs, cartouches d'encre, etc.)
0220.00.31000.01 Redevances photocopieuses	Légère augmentation sur cette rubrique étant donné qu'il y a toujours plus de photocopies à faire
0220.00.31020.00 Tous ménages, imprimés, publications	Cette rubrique concerne les frais pour l'envoi des tous ménages, l'achat de diverses publications et le travail d'élaboration du rapport administratif (mise en page et impression)
0220.00.31100.00 Meubles et appareils de bureau	Même montant budgété qu'en 2019
0220.00.31110.00 Achat de véhicules	Nouvelle rubrique. Ce montant a été budgété car la commune ne possède pas de véhicule (fourgon utilitaire) pour effectuer les différentes tâches qui incombent au personnel technique (achat et transport de matériel, déménagement de matériel, etc). Jusqu'à ce jour, tous ces transports étaient effectués avec le véhicule privé du RBC, avec un tracteur et la remorque d'un habitant du village et des fourgons loués à des tiers. A ce jour, Aire-la-Ville est une des seules communes à Genève à n'avoir aucun véhicule communal
0220.00.31130.00 Matériel informatique	Augmentation sur cette rubrique au cas où le nouveau collaborateur aurait besoin de matériel
0220.00.31180.00 Licences, logiciels	Frais pour licences informatiques
0220.00.31190.00 Autres	
0220.00.313.00.01 Frais de port, (timbres, rec.)	Même montant budgété qu'en 2019
0220.00.31300.02 Frais de banques	Augmentation sur cette rubrique car ces frais sont en constante évolution
0220.00.31300.03 Cotisations div. (AgriGenève, Pro Natura, etc.)	Cotisations diverses
0220.00.31300.04 Apéritif communal, boissons mairie et autres	Les frais comptabilisés dans cette rubrique concernent l'apéritif communal du mois de janvier, les boissons pour la mairie (eau, café, etc.)
0220.00.31300.05 Frais de téléphones	Même montant budgété qu'en 2019
0220.00.31300.06 Cadeaux, fleurs, divers	Légère diminution sur cette rubrique
0220.00.31300.07 Frais d'études	Cette rubrique concerne les frais qui seront occasionnés par le ré audit du label « Cité de

		l'énergie ». Une grande partie de ces frais sera couverte par les subventions que la commune recevra (voir rubrique 0220.00.43900.01 ci-dessous)
0220.00.43900.00	Remboursements de tiers	Remboursements des tous-ménages envoyés par la commune pour les associations du village qui en font la demande
0220.00.43900.01	Subv. audit « Cité de l'énergie »	Cette nouvelle rubrique concerne les subventions qui seront reçues pour le renouvellement du label « Cité de l'énergie »
029	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS	
0290.00.30100.00	Salaires personnel permanent	Cette rubrique concerne le personnel technique
0290.00.30100.01	Salaires personnel auxiliaire	
0290.00.30100.02	Job jeunes manif. et stages	Diminution sur cette rubrique. Sont comptabilisés dans celle-ci tous les petits travaux qui sont effectués lors des manifestations communales (fêtes des promotions, du 1er Août et de l'Escalade) ou autres par des jeunes du village et/ou du BUPP ou d'autres personnes
0290.00.30490.00	Dédommagements personnel	Dédommagements pour les frais de téléphone et de véhicule.
0290.00.30500.00	Personnel AVS/AI/APG-Chômage	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0290.00.30500.01	Personnel Fonds pour la formation professionnelle	Montant donné par l'OCAS
0290.00.30520.00	CAP	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0290.00.30530.00	Personnel Cotisations pat. LAA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0290.00.30530.01	Personnel Cotisations patronales LAA compl.	
0290.00.30540.00	Personnel Cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0290.00.30550.00	Personnel Cotisations pat. perte de gain maladie	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
0290.00.30900.00	Frais de formation	Rubrique utilisée si besoin de cours pour le personnel technique
0290.00.30990.00	Repas annuel du personnel	
0290.00.30990.01	Cadeaux au personnel, étrennes, fleurs	Rubrique utilisée pour des cadeaux, des fleurs ou autres offerts par la commune
0290.00.30990.02	Autres dépenses pour le personnel	
0290.00.31110.00	Machines d'entretien et matériel de cuisine et de nettoyage	Achat de petit matériel
0290.00.31110.01	Outillage et matériel d'entretien	Augmentation sur cette rubrique qui concerne l'achat de matériel (outillage et autres) pour les bâtiments communaux
0290.00.31110.02	Mobilier (tables, bancs, chaises, etc.)	Augmentation sur cette rubrique qui concerne l'achat du solde du mobilier (tables et chaises pour l'extérieur) pour la salle V. Duvillard, l'achat de séparations mobiles pour la salle polyvalente, mise aux normes des micros et autres installations et achat

	d'une nouvelle machine à café pour la salle polyvalente
0290.00.31200.00 Eau, énergie, combustible	Cette rubrique concerne les dépenses d'énergie pour les salles polyvalente et V. Duvillard et la mairie. Le budget 2020 a été diminué car, suite à l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2, et la première clôture des comptes, certaines rubriques ont dû être ajustées, dont celle-ci
0290.00.31320.00 Hon. architectes et ingénieurs	Montant budgété en fonction des travaux à effectuer en 2020, dont l'étude de faisabilité pour la pose éventuelle d'un ascenseur entre l'école et la salle polyvalente
0290.00.31340.00 Assurance bâtiments et choses	Même montant budgété qu'en 2019
0290.00.31440.00 Entretien des bâtiments	Légère augmentation sur cette rubrique. Le maire explique que divers travaux doivent être effectués dans les bâtiments communaux, à savoir le changement des guillotines et le changement de toutes les roulettes des chariots de la salle polyvalente, éventuel aménagement d'un local dans les combles de la mairie, mise en place d'un éclairage économique dans l'école, réfection du sol d'une classe de l'école (tous les sols des classes seront à faire dans les années à venir), différents travaux de peinture et divers et imprévus
0290.00.31440.01 Contrats entretien des bâtiments	Cette rubrique concerne les contrats d'entretien qui sont en lien avec les bâtiments communaux. Cette rubrique a été ajustée en fonction du nouveau plan comptable
0290.00.31440.02 Nettoyage des bâtiments, conciergerie	Légère diminution sur cette rubrique. Cette rubrique a été ajustée en fonction du nouveau plan comptable
0290.00.31600.00 Rente DDP Nouvelle mairie	Montant versé à la Paroisse pour le droit de superficie
0290.00.31600.01 Loyer salle du CM	Loyer payé à la Paroisse pour la salle du Conseil municipal, avec une légère augmentation en 2020 due au coût de la vie
0290.00.33000.00 Amort. Appartement école	
0290.00.33000.01 Amort. Bâtiment Nouvelle Mairie	Amortissement jusqu'en 2043
0290.00.33000.02 Amort. Travaux Nouvelle Mairie	Amortissement jusqu'en 2043
0290.00.33000.03 Amort. Parcelle Geneux-Dancet	Amortissement terminé en 2018
0290.00.33000.04 Amort. Salle polyvalente	Amortissement jusqu'en 2031
0290.00.36602.00 Amort. FIDU (Fonds intercommunal pour le dévelop. urbain)	Cet amortissement correspond à un fonds commun créé pour les communes qui doivent investir pour du logement. Toutes les communes participent à ce fonds pour être solidaires avec celles qui doivent ou qui vont devoir investir. Ce montant doit être réajusté chaque année
0290.00.44720.00 Locations des immeubles du PA	Rubrique qui concerne les locations des différentes salles communales par les habitants et les associations et sociétés du village, ainsi que par les personnes extérieures au village

1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	
111	POLICE MUNICIPALE	
1110.00.31320.00	Etude ATE - Plan mobilité scolaire	Nouvelle rubrique qui concerne l'étude d'un plan de mobilité scolaire
1110.00.36120.00	APM Participation Bernex	Même montant budgété qu'en 2019. Ce dernier correspond aux quatre heures de présence hebdomadaire (10%) à Aire-la-Ville
112	SECURITE ROUTIERE	
1120.00.42700.00	Amendes	Montant budgété pour d'éventuelles amendes
114	QUESTION JURIDIQUE	
1400.00.31010.00	Achat de cartes d'identité	Même montant budgété qu'en 2019. Montant versé au Canton pour les cartes d'identité
1400.00.31010.01	Achat de fleurs	Frais pour achats de fleurs lors des mariages qui sont célébrés dans la commune. Ces achats sont remboursés par Bernex (voir rubrique 1400.00.46120.00 ci-dessous)
1400.00.36120.00	Participation Arrondissement Etat Civil Bernex	Légère diminution sur cette rubrique. Ce montant nous est donné par l'arrondissement de l'état civil de Bernex
1400.00.42100.00	Emoluments cartes d'identité et contrôle de l'habitant	Emoluments reçus par la commune lors des commandes de cartes d'identité et l'établissement des documents de l'OCP (attestations diverses)
1400.00.46120.00	Remboursement fleurs	Remboursements de l'Etat Civil de Bernex pour les fleurs achetées par la commune lors des célébrations de mariage à Aire-la-Ville
15	SERVICE DU FEU	
1500.00.30100.00	Salaires pour tâches essentielles	Légère diminution sur cette rubrique qui comprend les indemnités versées aux pompiers pour tous les exercices, les piquets, etc.
1500.00.30100.01	Indemnités diverses	Indemnités versées aux membres de l'Etat-Major pour les assemblées, préparations de ces dernières et diverses tâches annexes
1500.00.30500.00	Personnel AVS-AI-APG-Chômage	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
1500.00.30540.00	Personnel Cotisations pat. ALFA	Charges en fonction des rubriques ci-dessus
1500.00.30900.00	Cours de formation Pompiers	Ecole de formation, cours et frais divers concernant ces formations
1500.00.30990.00	Frais de représentation Pompiers	Divers repas et assemblées tout au long de l'année
1500.00.30990.03	Autres dépenses Pompiers	Cette rubrique concerne les avis de décès, les cadeaux de départ, les visites médicales pour les nouveaux pompiers, l'approvisionnement en boissons pour les interventions et les exercices, et le raccordement au SIS pour les alarmes SMT. Il y a une augmentation sur cette rubrique qui est due au fait que l'actuel commandant a.i. de la Compagnie va prendre sa retraite à la fin de l'année 2020, ou au tout début 2021. Un montant a donc été budgété pour son apéritif de départ et son cadeau

1500.00.31010.00 Fournitures diverses Pompiers	Cette rubrique concerne le matériel de bureau, l'entretien des trousse de secours, l'achat d'essence, les diverses piles, etc.
1500.00.31110.00 Matériel pompiers	Cette rubrique concerne les frais d'équipement, de matériel pompier et appareils respiratoires (PR). Monsieur APOTHELOZ dit que l'augmentation de cette rubrique concerne le renouvellement du matériel (vestes et pantalons de feu) pour l'ensemble des membres de la Compagnie. En effet, ce matériel ayant plus de quinze ans, il est usé, et l'aspect ignifuge disparaît avec le temps et les lavages successifs
1500.00.31110.01 Frais véhicules pompiers	Cette rubrique concerne les frais d'entretien et de réparation des véhicules, ainsi que le matériel pour l'aménagement du fourgon
1500.00.31200.00 Eau, énergie, combustible	Frais pour le local situé dans l'immeuble des Chouettes
1500.00.31300.00 Frais de téléphone	Rubrique qui concerne les frais de téléphone
1500.00.31300.01 Cotisations	Cette rubrique contient les cotisations annuelles à la Caisse de Secours à la FGSP et à la FSSP
1500.00.31300.02 Abonnements, concessions et locations	Cette rubrique concerne l'abonnement pour le système d'alerte Pager, la concession à l'OFCOM et la location des clés SIG
1500.00.31340.00 Assurances machines & véhicules	Cette rubrique concerne les assurances pompiers et l'impôt pour les plaques
1500.00.31440.00 Entretien des locaux pompiers	Frais divers pour l'aménagement du local
1500.00.31440.01 Entretien rampe accès locaux	Frais pour l'entretien de la rampe d'accès au local
1500.00.36110.00 Participation aux frais du SIS	Légère augmentation sur cette rubrique, selon le décompte du SIS
1500.00.42400.00 Refacturation des frais de gardes	Remboursement des frais de gardes par les utilisateurs des salles communales
1500.00.46010.00 Participation Cies d'assurances contre l'incendie	Montant versé aux communes en compensation des gains que les assurances font du fait que les communes ont des compagnies de sapeurs-pompiers
16	DEFENSE
162	PROTECTION CIVILE
1626.00.36110.00 Participation aux frais de l'ORPC Champagne	Diminution sur cette rubrique due au fait que le groupement, suite à une injonction du Service de surveillance des communes, a dissout une partie de ses réserves
2	FORMATION
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE
2170.00.31110.00 Entretien mobilier	Entretien du piano, etc.
2170.00.31110.01 Fourniture matériel	Achat de petit matériel pour l'école (pharmacie, etc.)
2170.00.31110.02 Achat de mobilier scolaire	Importante diminution sur cette rubrique par rapport au budget 2019. Après l'achat des TBI (tableaux blancs interactifs) cette année, ce sont des chaises et

		des pupitres qui seront achetés en 2020 pour réaménager la salle de travaux manuels en salle de classe pour des cours d'anglais (PER - Plan d'études romand)
2170.00.31110.03	Achat de livres pour la bibliothèque de l'école	Rubrique utilisée pour l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école. Ces achats sont effectués par les enseignants
2170.00.31200.00	Eau, énergie, combustible	Cette rubrique concerne les dépenses d'énergie pour les bâtiments scolaires
2170.00.31340.00	Assurances bâtiments école	Même montant budgété qu'en 2019
2170.00.31440.00	Entretien des bâtiments	Même montant budgété qu'en 2019
2170.00.31440.01	Contrats entretien des bâtiments	Cette rubrique concerne les contrats d'entretien qui sont en lien avec les bâtiments scolaires
2170.00.31440.02	Nettoyage bâtiments, conciergerie	Ces travaux de nettoyage sont effectués par l'entreprise TN Technique du Nettoyage S.A.
2170.00.33000.00	Amortissement Nouvelle école	Amortissement jusqu'en 2023
218	ACCUEIL DE JOUR	
2180.00.31300.00	Frais de téléphone Parascolaire	Remboursements au Parascolaire pour l'achat de cartes de téléphone qui sont utilisées pour recevoir les appels des parents
2180.00.31300.01	Repas Restaurant scolaire midi	Cette rubrique concerne les factures que la commune reçoit du traiteur pour les repas de midi pour les enfants et le personnel
2180.00.31300.02	Personnel Restaurant scolaire midi	Cette rubrique concerne le salaire qui est versé aux personnes en charge du service de midi
2180.00.36120.02	GIAP Accueil parascolaire	Une augmentation sur cette rubrique. Madame RAMBACH rappelle que le GIAP donne les chiffres des cotisations communales en fonction du nombre d'enfants inscrits au mois de juin de l'année en cours pour le budget de l'année suivante, ainsi que selon le critère des enfants qui est pondéré à 75%, et celui de la population communale à 25%. L'augmentation de cette rubrique équivaut à peu près à la subvention qui était versée à l'Association « Coup de Pouce ». Madame RAMBACH rappelle également que pour le budget 2019, la commune avait bénéficié d'une diminution selon cette base de calcul. Ce montant est une clé de répartition entre les communes en fonction du nombre d'enfants qui sont inscrits et de la population
2180.00.36370.00	Allocations sociales liées à l'accueil de jour	Montant budgété au cas où des familles auraient besoin de soutien par rapport à la prise en charge des enfants pour l'accueil de jour
2180.00.42600.00	Repas midi Restaurant scolaire Part. parents et personnel	Nouvelle rubrique qui concerne l'encaissement des repas de midi par les parents et le personnel via la plateforme restoscolaire.ch

2180.00.46216.00 Fonds régulation Canton-GIAP Il s'agit d'une répartition des coûts Canton-Communes, depuis le transfert des charges Etat-Communes. Depuis 2017, et pour cinq ans, le Canton se décharge chaque année de 10% de cette charge, et le même montant est mis dans ce fonds. Une répartition est ensuite effectuée pour les communes. Au terme de ces cinq ans, les comptes seront à mettre à zéro.

219 SCOLARITE OBLIGATOIRE, AUTRES

2192.00.31300.00 Fête des Promotions Même montant budgété qu'en 2019

2192.00.31300.01 Autres manifestations scolaires Cette rubrique concerne divers points comme les subventions versées pour les palmarès des CFC et autres écoles, la subvention pour la brigade d'éducation et de prévention, les jubilés d'une école ou d'un collège, le spectacle de Noël organisé par l'APEALV, etc.

2192.00.31600.00 Ecolage autres communes - Location piscine Bernex Coût de la location de la piscine à Bernex

2192.00.31700.00 Transport des élèves Coût du transport des élèves pour la piscine

2192.00.31710.00 Courses scolaires primaires Cette rubrique concerne toutes les courses d'école, les sorties et les camps qui sont organisés pour les enfants (transports et autres)

2192.00.31720.00 Courses scolaires secondaires et post-obligatoires Cette rubrique concerne les courses d'école des élèves du Cycle

3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES

311 MUSEES ET ARTS PLASTIQUES

3110.00.31100.00 Matériel culturel Cette rubrique concerne l'achat de matériel pour la salle d'exposition

32 CULTURE, AUTRES

321 BIBLIOTHEQUES

3210.00.36110.00 Bibliobus Même montant budgété qu'en 2019. Une grande partie du coût du Bibliobus est pris en charge par le FI (voir rubrique ci-dessous). Ces montants sont donnés à la commune

3210.00.46120.00 Bibliobus - Participation FI Subvention du FI (Fonds Intercommunal) pour le Bibliobus

322 CONCERTS ET THEATRES

3220.00.36360.00 Théâtres, concerts et autres manifestations culturelles Le montant budgété est destiné à l'organisation de diverses manifestations et activités par la commission « Culture et manifestations »

3220.00.36360.01 Abonnements culturels Achat d'abonnements pour du théâtre ou autres

329 CULTURE, NON MENTIONNE AILLEURS

3290.00.31110.00 Décoration et embellissement des rues du village Cette rubrique concerne l'achat de fleurs pour les emplacements publics communaux en cas de dégradations

3290.00.31300.00	Fête du 1er Août et Noël	Cette rubrique concerne tout ce qui a trait aux fêtes du 1er Août et Noël (achat de matériel pour les décorations, feu d'artifice, orchestre, pose des drapeaux, guirlandes, etc.
3290.00.36320.01	Autres manifestations culturelles	Cette rubrique concerne les subventions qui sont versées aux manifestations qui ont lieu dans les communes avoisinantes comme le Gena Festival, le Winter Live Music Festival à Bernex, etc.
3290.00.36360.00	Autres institutions culturelles	Cette rubrique concerne des aides à la création (CD, livre, ou autre), ainsi que la subvention à Culture et Rencontre
3290.00.42500.00	Vente de livres	Aucun montant budgété sur cette rubrique
33	MEDIAS	
332	MASS MEDIA	
3320.00.31320.00	Site internet	Cette rubrique concerne les frais ayant trait au site internet de la commune (frais d'hébergement, cours de formation pour les personnes qui s'occupent de la gestion du site, etc.)
320.00.31320.01	Prestations de services « Communication »	Aucun montant budgété sur cette rubrique en 2020
34	SPORTS ET LOISIRS	
341	SPORTS	
3410.00.31090.00	Matériel de sport	Achat du matériel de sport
3410.00.31200.00	Eau, énergie, combustible zone sportive	Cette rubrique concerne les dépenses d'énergie pour la zone sportive
3410.00.31300.00	Déplacements sportifs	Légère diminution sur cette rubrique concerne les samedis de ski et la sortie d'été
3410.00.31340.00	Assurance édicule zone sportive	Le montant d'assurance annuel a été réparti entre plusieurs rubriques
3410.00.31400.00	Entretien terrains de sport	Entretien des différents terrains de sport (football, inline, multisports et zone de détente). Par ailleurs, cette importante augmentation est due aux travaux de réfection du terrain de tennis qui ont été comptabilisés sur cette rubrique. Le maire explique que ces travaux (réfection du sol du court, treillis, portails et pose d'un éclairage) seront effectués en novembre 2020. Le coût total de ces travaux est de CHF 150'000.00, et, en accord avec l'entreprise, il sera réparti sur deux ans (2020 et 2021) soit un montant de CHF 75'000.00 à verser par année. Pour information, le poste éclairage (CHF 25'000.00, soit CHF 12'500.00 par année) n'a pas été validé par la commission des finances
3410.00.31440.00	Contrats d'entretien	Augmentation sur cette rubrique car de nouveaux contrats ont été conclus
3410.00.33000.00	Amortissement zone sportive	Amortissement jusqu'en 2043
3410.00.36350.00	Abonnements sportifs	Abonnements pour le Servette Football Club et le GE Servette Hockey Club

3410.00.36360.00	Subventions ass. sportives	Cette rubrique concerne des subventions qui sont versées aux différents clubs sportifs des communes avoisinantes qui accueillent des jeunes du village
3410.00.42400.00	Eau, énergie, combustible édicule zone sportive - Part. gérant	Participation du gérant de la buvette de la zone sportive aux dépenses d'énergie
342	PARCS ET LOISIRS	
3420.00.31110.00	Achat de mobilier	Diminution sur cette rubrique qui concerne l'achat de matériel urbain (bancs, etc.)
3420.00.31300.00	Animations pour les Aînés	Augmentation sur cette rubrique qui concerne toutes les activités annuelles organisées pour les Aînés. Monsieur APOTHELOZ explique que cette augmentation provient en partie, suite à l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable, du transfert de certaines charges qui étaient auparavant comptabilisées sur d'autres rubriques (cadeaux offerts aux Aînés pour les jubilaires, remerciements offerts aux bénévoles lors des manifestations, ainsi que tout ce qui a trait à l'aménagement des salles lors des manifestations (décoration, nappes, boissons sans alcool, etc.). Il y a également de plus en plus de participants aux diverses manifestations proposées aux Aînés. D'autre part, une nouvelle Amicale des Aînés a vu le jour cet automne, et la commission a souhaité lui allouer, en 2020, une subvention annuelle de CHF 3'000.00 pour ses activités. Ils ont déjà élaboré un programme pour 2020 qui comprendra dix animations sur dix mois. Monsieur APOTHELOZ rajoute qu'il s'est engagé, vis-à-vis de la commission, à superviser les dépenses qui seront proposées, et à les valider ou pas
3420.00.31400.01	Entretien parcs publics	Cette rubrique concerne l'entretien et l'embellissement floral de la zone sportive, du parc de la mairie et des rues du village
3420.00.31400.02	Travaux sur emplacements communaux	Diminution sur cette rubrique qui concerne les travaux prévus par la commission sur les emplacements communaux
3420.00.36360.00	Subventions colonies vacances	Cette rubrique concerne les subventions qui sont versées aux associations qui organisent des camps ou des colonies de vacances, ce pour autant qu'elles en fassent la demande écrite à la commune avec la liste nominative des enfants, ceci afin de voir si ces derniers sont bien domiciliés sur la commune
350	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	
3500.00.36360.00	Subvention horloge de l'église	Augmentation sur cette rubrique car La Paroisse a demandé un soutien financier à la commune pour la réparation de l'horloge du clocher qui n'indique pas la même heure suivant l'endroit où l'on se trouve
4	SANTE	
421	SOINS AMBULATOIRES	
4210.00.36216.00	Fonds de régulation Canton -	

Social		Cette rubrique comprend les frais de l'Imad (locaux et participation à Bernex), CAS et de l'Hospice général. Elle concerne également les cotisations AVS que certaines personnes ne peuvent pas payer et qui doivent être prises en charge par les communes et le Canton (50% chacun)
54	FAMILLE ET JEUNESSE	
544	PROTECTION DE LA JEUNESSE	
5440.00.36310.00	FASe	Ce montant concerne le BUPP, les locaux en gestion accompagnée et les actions collectives des TSHM (travailleurs sociaux hors murs) dans toute la Champagne. Légère augmentation sur cette rubrique due à une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants
545	PRESTATIONS AUX FAMILLES	
5450.00.36320.00	Crèche de Confignon	Augmentation sur cette rubrique qui concerne les deux places que la commune loue à Confignon. Madame RAMBACH dit que cette rubrique a subi une hausse suite à l'augmentation du coût de la place selon l'évolution dans la directive du DIP et de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Cette augmentation est en lien avec le taux d'encadrement des crèches, à savoir la composition des équipes éducatives, le pourcentage d'assistants socio-éducatifs et des aides, ainsi qu'une adaptation de la convention collective de travail. Le coût de la place va donc passer de CHF 32'000.00 à 39'000.00. Elle rajoute que les charges de biens et de services sont stables et maîtrisées. Pour terminer, elle précise que malgré cette augmentation le coût reste dans la norme, voire même la norme inférieure, du prix d'une place de crèche dans le canton de Genève
5450.00.36320.01	Garderie « Les Cartiminois »	Légère augmentation sur cette rubrique car il y a plus d'enfants d'Aire-la-Ville qui fréquentent cette garderie
5450.00.36320.02	« Le Couffin »	Cette rubrique concerne la structure qui coordonne les accueillantes familiales dans la Champagne. Ce montant est calculé en fonction d'une clé de répartition entre toutes les communes de la Champagne. Légère augmentation sur cette rubrique pour le salaire de la coordinatrice
5450.00.42600.00	Crèche - Participation parents	En fonction de l'augmentation de la rubrique concernant la crèche de Confignon (5450.00.36320.00), il y a également une adaptation à la hausse de cette rubrique
5451.00.46310.02	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire	Nouvelle rubrique. Le maire dit que cette nouvelle rubrique fait suite à la votation concernant la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS). Des compensations ont été votées par les communes. Il y a deux postes dans le budget à ce sujet. Le financement de cette Fondation provient d'une contribution des employeurs. Les montants sont ensuite répartis par commune selon les places subventionnées en structure d'accueil. D'autre part,

plus les communes offrent des places d'accueil, plus ce montant augmente

57
571 **AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE**
SUBSIDES

5710.00.36370.00 Allocations sociales Cette rubrique est en lien avec le CASS (Centre d'action sociale et de santé) de Bernex qui s'occupe des personnes ou des familles en situations précaires. Un montant est budgété car il peut être demandé à la commune de collaborer dans certains cas

579 **ASSISTANCE, NON MENTIONNE AILLEURS**

5790.00.36320.00 CapEmploi, OSEO Même montant budgété qu'en 2019. Cette association s'occupe des jeunes (15-25 ans) en insertion professionnelle. Elle est basée à Bernex

592 **ACTIONS D'ENTRAIDE DANS LE PAYS**

5920.00.36360.00 Subventions œuvres sociales Rubrique utilisée pour soutenir différentes associations qui œuvrent dans le canton de Genève

593 **ACTIONS D'ENTRAIDE A L'ETRANGER**

5930.00.36360.00 Aide au développement à l'étranger La commune subventionne chaque année quatre associations, à savoir : le Burkina Faso avec toutes les communes de la Champagne, l'association Suisse/Niger, le Tibet et Haïti

5930.00.36360.01 Aide au développement à l'étranger - Urgence Même montant budgété qu'en 2019. Ce dernier est distribué en fin d'année, selon un choix effectué par la commission sociale en fonction des situations d'urgence dans le monde

6
615 **TRANSPORTS**
ROUTES COMMUNALES

6150.00.31090.00 Achat de matériel pour l'entretien des routes et signalisation Diminution sur cette rubrique qui est utilisée pour l'achat de matériel pour la neige, la signalisation, les routes, etc.

6150.00.31200.00 Consommation éclairage public Bonne diminution sur cette rubrique qui concerne la consommation de l'éclairage public. Cette baisse est due au renouvellement de notre parc des luminaires qui a maintenant des ampoules économiques

6150.00.31320.00 Honoraires conseillers liés aux routes Cette rubrique concerne les frais d'ingénieurs ou de géomètres liés aux routes. Ce montant concernera deux projets, à savoir les travaux qui auront lieu au chemin du Pré-Gabet. Le maire précise que les promoteurs sont en passe d'obtenir l'autorisation de construire. Le deuxième projet concerne l'étude qui devra être faite pour les mesures de modération de trafic sur la rue du Vieux-Four (haut du village en direction de Bernex). Le maire rappelle que le Conseil municipal a accepté cette étude

6150.00.31410.00 Entretien des routes communales Suite à l'ouverture prochaine des deux promotions immobilières Ecrevisses et Pré-Gabet, d'importants

		travaux devront être effectués sur le tronçon communal (servitude), à savoir démolition et évacuation des objets, création d'une route et de ses aménagements, etc.
6150.00.31410.01	Nettoyage routes communales	Tous les frais des entreprises mandatées par la commune pour l'entretien des routes (Bosson, Agrinex, Schutz, Christin pour la neige) sont comptabilisés dans cette rubrique
6150.00.31410.02	Entretien éclairage public	La commune a un contrat annuel avec les SIG pour l'entretien des candélabres
6150.00.31410.03	Travaux sur éclairage public	Diminution sur cette rubrique. Le montant budgété pour 2020 concerne les travaux d'entretien habituels
6150.00.33000.00	Amort. ch. Cressonnex / Esize	Amortissement terminé en 2017
6150.00.33000.01	Amort. Rue du Vieux-Four	Amortissement jusqu'en 2043
6150.00.44700.00	Loyers parkings	Rubrique qui concerne les loyers qui seront perçus par la commune pour les places de parking qui sont louées (parking du cimetière et cases enseignants)
62	TRANSPORTS PUBLICS	
622	TRAFIC REGIONAL ET D'AGGLOMERATION	
6220.00.31300.00	Journée de la Mobilité	Même montant budgété qu'en 2019
6220.00.31340.00	Assurance abris de bus	Même montant budgété qu'en 2019
6220.00.31440.00	Entretien d'abris de bus	Cette rubrique est consacrée à l'entretien des abris de bus
6220.0036310.00	Noctambus	Même montant budgété qu'en 2019. Cette rubrique concerne la participation de la commune aux frais du Noctambus. Le coût du financement est une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants par commune
6220.00.36370.00	Subventions abonnements bus	Même montant budgété qu'en 2019. Cette rubrique concerne les subventions que la commune verse aux habitants pour les nouveaux abonnements et les renouvellements d'abonnements annuels TPG
6220.00.36370.02	Subventions communales vélos électriques	Légère diminution sur cette rubrique qui concerne les subventions communales qui sont remises aux habitants de la commune ayant acheté un vélo électrique
71	FONTAINES PUBLIQUES	
7100.00.31200.00	Fontaines publiques - eau	Légère diminution sur cette rubrique qui concerne la consommation d'eau de nos fontaines
7100.00.31440.00	Contrats d'entretien	Cette rubrique concerne le contrat d'entretien pour les fontaines écopotables qui sont situées dans le préau de l'école et la zone sportive
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	
7201.00.31420.00	Travaux sur les collecteurs	Le maire explique qu'un montant a été mis au budget en 2020, car rien n'avait été budgété cette année, et des travaux ont dû être effectués en urgence au chemin de Fabri, à la frontière avec la commune de

		Bernex, suite à un drainage d'eaux pluviales qui a explosé
7201.00.31420.01	Nettoyage des sacs EP	Ces travaux concernent le curage des sacs et des grilles des EP de nos routes communales, et doivent être effectués tous les deux ans. Il convient toutefois de garder un montant au budget pour les urgences
7201.00.31420.02	Drainage du Nant-de-Goy	Débroussaillage des abords du Nant-de-Goy
7201.00.31440.00	Contrats d'entretien EU-EP	Cette rubrique concerne le nettoyage et le curage des canalisations et dégraisseurs des cuisines de l'école et de la salle polyvalente, ainsi que les grilles EP du préau de l'école
7206.00.31420.00	Taxe annuelle du réseau secondaire	Ce montant est donné à la commune par l'Etat. Il est calculé en fonction de la surface en mètres carrés des routes communales
7206.00.33000.00	Amort. Travaux réhabilitation collecteurs Colline	Amortissement jusqu'en 2047
7206.00.46310.00	Remboursement FIA pour travaux réhabilitation collect. Colline	Loyer du FIA pour les travaux de réhabilitation des collecteurs de la Colline
73	GESTION DES DECHETS	
7300.00.31090.00	Matériel pour les espaces de récupération	Cette rubrique concerne l'achat de matériel pour les espaces de récupération (deux goulottes à changer sur les containers qui se trouvent devant la salle polyvalente), ainsi que des travaux d'entretien sur les containers
7300.00.31110.00	Gobelets pour les manifestations	La commission a émis le souhait d'avoir des gobelets réutilisables pour les différentes manifestations communales
7300.00.31300.00	Entretien des espaces de récupération	Réajustement du montant budgété sur cette rubrique qui concerne le nettoyage intérieur et extérieur des containers enterrés, ainsi que des poubelles vertes. Ce travail est effectué deux fois par année
7300.00.31300.01	Transport et récupération des déchets	Même montant budgété qu'en 2019. Cette rubrique concerne la levée des déchets
7300.00.31300.02	Traitement des déchets	Légère diminution sur cette rubrique qui concerne le traitement des déchets tels que le verre, le papier, les résidus compostables, les déchets de cuisine, etc.
7300.00.36320.00	CIDEC, élimination des déchets carnés	Ce montant est donné à la commune
7300.00.42400.00	Taxes déchets entreprises	Rubrique qui concerne la levée des déchets (ordures ménagères) des entreprises sises sur les communes
7300.00.43090.00	Vente de matières récupérées	Cette rubrique concerne les revenus de quelques entreprises, telles que Vetroswiss, Papirec et Serbeco, pour les matières qu'elles récupèrent

75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE	
7500.00.36360.00	Réseau agro-environnemental Champagne	Ce montant sera versé durant sept ans. Le premier versement a été effectué en 2017
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	
7690.00.31300.00	Cité de l'Energie	Cette rubrique concerne la cotisation versée chaque année à Cité de l'Energie, dont la commune a obtenu le label depuis quelques années
771	CIMETIERES, CREMATOIRES	
7710.00.31300.00	Entretien du cimetière	Montant budgété en cas de travaux à effectuer dans le cimetière
7710.00.31300.01	Creuse de tombes	Ce montant est toujours difficile à estimer
7710.00.42400.00	Concessions cimetière	Les renouvellements de concessions ou les réservations sont comptabilisés sur cette rubrique
779	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, NON MENTIONNE AILLEURS	
7790.00.36360.00	Subventions diverses	Cette rubrique concerne les subventions versées pour des projets ayant un rapport avec l'environnement
8	ECONOMIE PUBLIQUE	
871	ELECTRICITE	
8710.00.41200.00	Redevance SIG	Même montant budgété qu'en 2019. Les SIG versent ce montant à la commune car ils utilisent notre réseau souterrain pour le passage de tous leurs services. Ce dernier correspond à une participation de 15% de la consommation d'électricité du village
873	ENERGIE NON ELECTRIQUE	
8730.00.36320.00	Subvention Fondation communale pour le chauffage	Même montant budgété qu'en 2019
890	GRAVIERES	
8900.00.48300.00	Redevance gravières	Rubrique qui concerne la redevance perçue par les communes pour les gravières qui sont ouvertes sur leur territoire
9	FINANCES ET IMPÔTS	
910	IMPÔTS	
9100.00.31800.00	Impôts imputations forfaitaires	Rubrique de charges qui concerne les impôts
9100.00.40000.00	Impôts personnes physiques, revenus	Augmentation sur cette rubrique qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques. Le maire rappelle que tous ces chiffres sont donnés à la commune par l'administration fiscale cantonale
9100.00.40003.00	Impôts sur prestations et capital	Légère augmentation sur cette rubrique qui concerne les personnes qui retirent leur deuxième ou troisième pilier. Ce montant représente la part qui revient à la commune
9100.00.40010.00	Impôts personnes physiques, fortune	Rubrique de recettes qui concerne les impôts

9100.00.40020.00	Impôts à la source	Impôt provenant des personnes au bénéfice de permis B et C
9100.00.40100.00	Impôts personnes morales, bénéfice	Ce montant est calculé en fonction des entreprises qui sont sur la commune
9100.00.40104.00	Fonds de péréquation Intercommunale	Rubrique concernant le fonds de péréquation intercommunale
9100.00.40110.00	Impôts personnes morales, capital	Rubrique de recettes qui concerne les impôts
9100.00.40190.00	Taxe professionnelle communale	Toutes les entreprises ayant leur siège sur la commune paient cette taxe
9100.00.42900.00	Rachat des actes de défauts de biens	Rubrique qui concerne le rachat des actes de défauts de biens. Aucun montant budgété en 2020
9100.00.46000.00	Quote-part aux revenus de la Confédération	Cette nouvelle rubrique est également une compensation suite à la votation sur la RFFA. Le maire dit que la Confédération reverse une partie des impôts qu'elle encaisse aux Cantons, et, suite à la RFFA une partie revient aussi aux communes
9101.00.40330.00	Impôts sur les chiens	Le maire dit qu'il faudra voir si ce montant doit être comptabilisé en 2020 étant donné qu'il y aura une votation en 2020 pour accepter ou non la gratuité des médailles de chiens

92 CONVENTIONS FISCALES

9200.00.36090.00	Compensation aux communes françaises	Augmentation sur cette rubrique. C'est un montant qui nous est donné par l'administration fiscale cantonale. C'est un pourcentage de l'impôt à la source versé par les frontaliers et qui retourne aux communes françaises
------------------	--------------------------------------	--

93 PEREQUATIONS FINANCIERES ET COMPENSATION DES CHARGES

9300.00.46220.00	Fonds intercommunal, crèches et péréquation des ressources	Augmentation sur cette rubrique qui concerne trois éléments : 1) Fonds intercommunal. Prise en charge des intérêts payés par la commune. 2) Crèche. La commune alimente le fonds de financement des places de crèche et reçoit CHF 10'000.00 par place de crèche qu'elle finance. 3) Péréquation des ressources. La commune ayant augmenté sa capacité financière, elle touche moins de ce fonds. Ces montants sont calculés par l'Etat et donnés à la commune
------------------	--	--

96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE **9610 INTERÊTS**

9610.00.34010.00	Intérêts sur dettes communales	Ce montant est calculé en fonction des emprunts contractés auprès des banques
------------------	--------------------------------	---

9610.00.44010.00	Revenus d'intérêts bancaires	Rubrique qui concerne les revenus des intérêts bancaires
9610.00.44010.01	Intérêts prêt Fondation communale pour le chauffage	Ce montant représente les intérêts du prêt qui a été contracté auprès de la Banque Raiffeisen par la commune, et dont une partie (CHF 1'000'000.00) a été prêtée à la Fondation communale pour le chauffage. Les intérêts sont reversés annuellement à la commune par la Fondation
9610.00.44010.02	Intérêts loyer FIA	Intérêts reçus par la commune concernant les travaux effectués sur les collecteurs de la Colline
9610.00.44200.00	Dividendes	Il s'agit des dividendes et intérêts BCGe et Coficoge
9610.00.44290.00	Intérêts s/capital dotation SIG	Même montant budgété qu'en 2019
963	BIENS-FONDS DU PATRIMOINE FINANCIER	
9630.00.31370.00	Impôt immobilier complémentaire	Impôts payés par la commune sur les biens communaux (terrains et bâtiments)
9630.00.31440.00	Entretien des bâtiments	Cette rubrique concerne les bâtiments appartenant au patrimoine financier
9630.00.44300.00	Loyers immeubles	Cette rubrique concerne les loyers des immeubles communaux qui sont gérés par la Régie Bersier
9630.00.44300.01	Fermages	Cette rubrique concerne les fermages qui proviennent des terrains communaux qui sont loués aux agriculteurs
971	REDISTRIBUTIONS LIEES A LA TAXE SUR LE CO2	
9710.00.46300.00	Redistribution taxe CO2 par la Confédération	Même montant budgété qu'en 2019
990	POSTES NON VENTILABLES	
9900.00.41200.00	Redevance Cheneviers	Même montant budgété qu'en 2019. Etant donné que l'Usine des Cheneviers se trouve sur notre commune, on touche une redevance annuelle et on bénéficie de la gratuité pour nos ordures

Le budget 2020 se solde avec un montant de **CHF 3'909'953.00 de recettes**, un montant de **CHF 3'909'463.00 de charges**, ce qui donne **un excédent de revenus de CHF 490.00**.

Le maire tient à remercier les membres de la commission des finances pour le travail qu'ils ont effectué pour arriver à présenter un budget 2020 équilibré. Il remercie également ses deux adjoints, la secrétaire communale, ainsi que la fiduciaire F.I. Fides Immo pour leur précieuse collaboration dans le travail d'élaboration de ce budget. Ayant terminé sa présentation, il demande s'il y a des questions ou des remarques en rapport avec ce budget.

Monsieur JOYE a une question concernant la rubrique 3410.00.31400.00 « Entretien terrains de sport ». Il est mentionné que cette rubrique concerne l'entretien des terrains de sport : football, inline, multisports et zone de détente. Un peu plus loin, on trouve une autre rubrique : 3420.00.31400.01 « Entretien parcs publics », et on retrouve également dans le libellé l'entretien de la zone sportive. Il se demandait s'il n'y avait pas un doublon. Le maire répond qu'il y a une erreur dans le libellé de la seconde rubrique. En effet, cette dernière concerne l'embellissement (fleurs et arbres) de la rue du Vieux-Four, du parc de la mairie et de la zone sportive/détente. La première rubrique concerne l'entretien des terrains de sport et des jeux.

Madame MOULLET BOUCHARDY dit qu'elle a bien pris note que la commission des finances s'est opposée, après votation, au montant budgété pour la mise en place de l'éclairage pour le tennis. En sa qualité de présidente de la commission « Sports et loisirs », elle s'oppose à cette décision. Afin que tous les membres comprennent le pourquoi de cette demande, elle fait un petit historique de la situation. Il y a environ une décennie, le Club de Tennis d'Aire-la-Ville avait déposé une demande à la Mairie pour la réfection de son terrain de tennis. Cette demande, par ailleurs récurrente, n'a jamais abouti faute de moyens financiers. En 2015, le Comité du Tennis a décidé de faire une nouvelle demande de travaux pour quatre points, à savoir :

1. une réfection du cours de tennis car la surface était grandement endommagée et usée,
2. la pose d'un nouveau grillage car celui-ci avait été endommagé lors des travaux Cadiom et autres, et pas encore remplacé,
3. la mise en place d'un éclairage afin de permettre aux joueurs de pratiquer leur sport en soirée à l'entre-saison,
4. le changement du cabanon détérioré pour entreposer du matériel, ainsi que la mise en place de l'électricité et de l'eau en vue de l'achat d'une machine à café.

Pour rappel, l'avant-dernier projet, qui avait été discuté en 2015 lors d'une séance du Conseil municipal, et qui coûtait aux environs de CHF 500'000.00, avait été abandonné car jugé beaucoup trop onéreux par l'ensemble du Conseil municipal.

Le 09 mai 2019, en présence du maire, la commission des sports et loisirs s'est réunie pour parler d'un projet mieux adapté. Les commissaires ont tout d'abord réécouté les demandes émises par le président du Tennis Club, Monsieur Denis VAN LEEMPUT, invité lors de cette séance, ainsi que les membres de son comité. Il leur a à nouveau fait part des quatre points mentionnés ci-dessus. Après le départ des membres du TCA, la commission a discuté et a voté à l'unanimité en faveur des points 1 et 2. Le point 3 (mise en place d'un éclairage) a été longuement débattu. Dans sa proposition, le maire leur a fait part de son souci d'économie d'énergie, et il a choisi un système écologique d'éclairage à LED directement fixé sur la clôture. Elle rappelle que le premier projet prévoyait un système d'éclairage avec quatre mâts ancrés dans le sol, dont le coût était beaucoup plus élevé. Le nouveau système est plus performant et moins onéreux. Une minuterie sera également installée afin de n'utiliser l'éclairage qu'en phase de jeux, et au plus tard jusqu'à 22 heures. Le coût de cet éclairage est de CHF 25'000.00 pour un budget global de CHF 150'000.00, ce qui représente 16,6 % du budget.

Avant de terminer, Madame MOULLET BOUCHARDY rappelle qu'environ 10% des habitants du village font partie du Tennis Club d'Aire-la-Ville, que ce terrain fait maintenant partie intégrante de la zone sportive et que cet éclairage finaliserait cet espace. Ce club est le dernier à n'avoir pas bénéficié de travaux de rénovation. Avec un tel éclairage, les enfants qui fréquentent le parascolaire pourraient bénéficier de la plage horaire qui leur est réservée à l'extérieur, ce qui libérerait aussi la salle polyvalente. Cette nouvelle infrastructure fera que les enfants, qui sont les enfants d'aujourd'hui, et seront les adultes de demain pourront jouer après l'école, l'apprentissage ou le travail plus tard le soir, et ceci indépendamment de la tombée de la nuit qui est précoce à l'entre-saison. Que les quatre manifestations sportives que sont le tournoi d'ouverture, la journée multisports, le tournoi de printemps et les stages d'été organisés par le Tennis Club pendant les vacances d'été pourront ainsi avoir lieu, indépendamment de la luminosité tombante en fin de journée.

Voilà ce qu'elle peut dire à ce jour pour le tennis, et pour ces raisons, elle demande aux conseillers d'accepter le projet d'éclairage du terrain de tennis.

Madame MOULLET BOUCHARDY redonne la parole à la présidente qui ouvre la discussion.

Monsieur FUMEAUX dit qu'en tant que membre de la commission des finances, il y a eu un vote, même si certains n'ont pas voté ou se sont trompés. La commission était également ennuyée pour voter car d'autres commissions avaient des souhaits, comme les patrouilleuses scolaires par exemple, et les commissaires ne voulaient pas engager un gros montant (CHF 25'000.00) ni le

splitter sur deux ans, alors que cela se fait pour ce projet puisque les travaux seront payés sur deux ans. D'autre part, si l'éclairage est accepté, il faudra trouver des économies ailleurs.

Madame MOULLET BOUCHARDY répond que dans le cas précis, on parle de globalité. Cela fait maintenant plusieurs années que le Tennis Club demande une réfection de son terrain, et l'électricité fait partie intégrante de ces travaux de rénovation. D'autre part, l'éclairage permet aux membres pratiquants de pouvoir jouer en dehors des heures de travail, et plus tard le soir. Lors de la création de la zone sportive avec le terrain de inline, personne n'aurait pu imaginer à l'époque l'essor que prendrait ce dernier. Elle dit qu'effectivement, le terrain de tennis n'est pas toujours occupé, mais cet aménagement supplémentaire ne manquera pas d'inciter plus de joueurs-euses à venir s'entraîner sur ce terrain. Par ailleurs, ce serait un plus pour finaliser la zone sportive, et dont tout le monde pourrait profiter et bénéficier.

Monsieur LANZA dit qu'il s'est rendu cet été, et se rend toujours très régulièrement sur cet emplacement pour voir le taux d'occupation du terrain de tennis. A entendre les propos du président du Tennis Club qui disait qu'il y a beaucoup de monde qui joue, il a pu constater qu'il n'y a jamais personne qui joue sur ce terrain. En consultant les feuilles de réservation, on peut remarquer qu'il n'y a que trois ou quatre heures qui sont occupées par semaine. En ce qui concerne l'entre-saison, il dit que l'éclairage est mis en route à partir du changement d'heure. Il défie quiconque de jouer à cette période à partir de 18h.00, avec les températures qu'il fait. Pour les manifestations estivales, la nuit tombant vers 21h.30-22h.00, on arrête ces dernières aux alentours de 22h.00 pour ne pas créer de nuisances pour le voisinage. Ce montant est donc injustifié car ce terrain est sous-utilisé.

Monsieur NODA GONZALEZ aimerait répéter les propos qu'il a eus en commission des finances, à savoir qu'il soutient ce projet, comme il l'a déjà fait en commission « Sports et loisirs ». Il s'est exprimé en commission des finances, mais il n'a pas voté, ce qui était une erreur. Son vote aurait changé le résultat, et les commissaires auraient dû trouver des économies sur d'autres rubriques.

Monsieur APOTHELOZ dit tout d'abord, pour répondre à Monsieur LANZA, que si ce terrain n'est actuellement pas utilisé, c'est que la surface de jeu n'est pas d'excellente qualité. D'autre part, le Tennis Club a toujours été le parent pauvre jusqu'à présent. Cela fait dix ans qu'il demande la réfection du terrain, ce qui va être prochainement réalisé. La mise en place de l'éclairage finalisera la zone sportive et permettra ainsi d'avoir un espace de jeux complet. Les nuisances lumineuses seront extrêmement limitées puisque l'éclairage ne sera enclenché que jusqu'aux environs de 22h.00, et il ne le sera que par un responsable du Tennis Club. Il ne fonctionnera pas avec l'éclairage public. Par ailleurs, comme les sportifs le savent, le jeu appelle le jeu. Si les conditions de jeu sont bonnes (revêtement, luminosité, etc.), les joueurs viendront. La saison de tennis à l'extérieur, où l'éclairage serait intéressant, débute déjà fin avril-début mai et peut se poursuivre, selon la météorologie, jusqu'à fin octobre. Il encourage donc les conseillers à accepter l'engagement d'un budget pour la réalisation de cet éclairage en même temps que les travaux de réfection.

Madame HENRIOD répète les propos dont elle a fait part lors de la commission des finances, à savoir que les travaux de réfection du terrain, des grillages et du cabanon sont tout à fait justifiés. Pour sa part, elle n'est pas pour l'éclairage par souci d'économie d'énergie d'une part, et du fait du peu de fréquentation du court. Elle rajoute que les personnes qui jouent le soir le font dans des d'autres clubs qui ont, pour certains, des bulles.

Monsieur Y. NOVELLE dit qu'il s'agit bien sûr d'un investissement, mais il pourra être utile dans l'avenir.

Monsieur HAMA dit qu'il vaut mieux faire l'ensemble des travaux en une fois plutôt que de rouvrir par la suite, ce qui augmentera le coût des travaux. Il dit également qu'il faut finaliser l'ensemble de cette zone sportive.

Monsieur CHRISTIN demande, si ce projet est accepté, quelles sont les rubriques qui seront impactées ? Est-ce que la commission « Sports et loisirs » ou sa présidente a des idées à proposer pour faire accepter ce projet ?

La présidente du Conseil municipal dit qu'avant de trouver des coupes, il faudrait connaître la tendance. Les conseillers sont-ils en faveur ou contre ces travaux. Elle propose de passer au vote. Elle demande auparavant s'il y a d'autres questions. Cela n'étant pas le cas, la présidente demande qui accepte l'éclairage. **5 voix pour (Madame MOULLET BOUCHARDY, Messieurs COCCHIOLA, HAMA, NODA GONZALEZ et Y. NOVELLE), 4 voix contre (Madame HENRIOD, Messieurs ELTSCHINGER, FUMEAUX et LANZA), et 2 abstentions (Messieurs CHRISTIN et JOYE).**

Monsieur Y. NOVELLE aimerait faire part d'une remarque personnelle. Lors d'une votation importante de ce genre, il ne comprend pas qu'il y ait des abstentions. Les personnes devraient prendre leur responsabilité.

Suite à cette votation, le maire dit qu'il faut trouver des économies à effectuer dans le budget pour couvrir le montant de CHF 12'500.00, tout en sachant qu'il y aura une rentrée supplémentaire d'impôts d'environ CHF 1'500.00.

Monsieur LANZA demande à Madame MOULLET BOUCHARDY ce qu'elle propose. Cette dernière répond qu'il était important tout d'abord de savoir quelle était la position du Conseil municipal vis-à-vis de ce projet. Une votation a été effectuée, et elle est en faveur de ces travaux. Il faut maintenant trouver des économies et elle n'est pas certaine que ce soit à elle de le faire toute seule. Il faut trouver une solution collégiale qui convienne à tous.

Monsieur HAMA propose de reprendre le budget point par point et de supprimer quelques augmentations de rubriques.

Monsieur JOYE propose de repousser d'une année l'étude qui était prévue dans la rubrique 0290.00.31320.00 « Honoraires architectes et ingénieurs » pour la pose d'un ascenseur. Le maire répond que des investigations ont déjà débuté, et qu'il serait difficile de repousser ce travail.

Madame MOULLET BOUCHARDY propose de supprimer une des journées à ski.

Monsieur NODA GONZALEZ propose que la rubrique 0290.00.314.40.00 « Entretien des bâtiments » soit encore diminuée de CHF 10'000.00, montant qui représente les différents travaux de peinture budgétés pour 2020, et que ces derniers soient repoussés à l'année 2021. Il rappelle que cette rubrique a déjà été réduite lors de la commission des finances.

Le maire dit que s'étant préparé à cette éventualité, il a déjà parcouru le budget et visualisé quelques diminutions de rubriques qu'il aimerait proposer au Conseil, à savoir :

0290.00.30100.00	Jobs jeunes manifestations et stages	-	CHF 1'500.00
3420.00.31110.00	Achat de mobilier	-	CHF 1'000.00
6150.00.31410.03	Travaux sur éclairage public	-	CHF 3'500.00
6220.00.31440.00	Entretien d'abris de bus	-	CHF 2'000.00
7710.00.31300.00	Entretien du cimetière	-	CHF 1'000.00
9630.00.31440.00	Entretien des bâtiments	-	CHF 2'000.00

Ces différentes coupes dans le budget pour un total de CHF 11'000.00, ainsi que la rentrée d'impôts supplémentaires de CHF 1'500.00 couvrent le montant de CHF 12'500.00 nécessaire aux travaux d'éclairage du terrain de tennis.

Le maire dit que le budget modifié en fonction des informations ci-dessus sera renvoyé aux conseillers avant la prochaine séance du Conseil municipal.

Monsieur FUMEAUX dit que cela signifie qu'il y a déjà un montant de CHF 75'000.00 qui est déjà engagé en 2020 pour les travaux de réfection du tennis. Le maire répond positivement.

Le maire redonne la parole à la présidente. Cette dernière demande s'il y a des questions ou des remarques à propos du budget 2020. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

VII. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, elle passe au dernier point de l'ordre du jour.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Demande de Madame MOULLET BOUCHARDY

En ce qui concerne le courrier de Monsieur MEYLAN dont la présidente a donné lecture au Conseil municipal en début de séance, elle aimerait s'il y aura une suite. Le maire répond que l'Exécutif va en accuser réception et suivre l'évolution des propos qui ont été tenus par Monsieur Serge DAL BUSCO, Conseiller d'Etat.

Question de Monsieur FUMEAUX

En ce qui concerne la caserne, il aimerait savoir si la commune va toucher des impôts ou si elle n'aura que des désagréments (bruits et pollution). Le maire répond qu'en dehors des désagréments cités, la commune touchera des impôts en relation avec les personnes (environ une quarantaine de collaborateurs) qui viendront travailler sur ce site.

Demande de Monsieur CHRISTIN

Il aimerait savoir si le projet de crèche avance et s'il y a des nouvelles depuis la dernière séance du Conseil municipal où Madame RAMBACH avait annoncé que les soumissions étaient lancées. Madame RAMBACH répond qu'elle n'a pas d'autres nouvelles à ce jour.

Demande de Monsieur NODA GONZALEZ

Il aimerait savoir si un des membres du Conseil municipal pourrait faire partie du groupe qui va travailler sur l'élaboration du règlement du préau. Madame RAMBACH répond que rien n'est encore défini. Ce travail pourrait également être étudié en commission, à voir encore au sein de laquelle. Actuellement, elle se renseigne pour savoir ce qui se fait dans les communes avoisinantes, et elle va en discuter également avec les partenaires de la commune que sont le GIAP, les enseignants et l'APEALV. Elle rappelle que ces problèmes de cohabitation dans le préau sont récurrents et reviennent régulièrement dans les discussions. Elle demande à Monsieur NODA GONZALEZ s'il avait une proposition à formuler. Ce dernier répond négativement mais il pense que cela aurait été intéressant de le renvoyer dans une commission ou une commission ad-hoc. Madame RAMBACH dit que le projet de règlement pourrait tout à fait être soumis à une commission, mais laquelle. Monsieur CHRISTIN propose que les présidents-es des commissions concernées par cette problématique forment une commission ad-hoc.

Madame RAMBACH propose d'élaborer un projet de règlement qu'elle aura rédigé en se basant sur ce qui est déjà en application dans les communes alentours, puis de l'envoyer à tous les membres du Conseil municipal, et d'en discuter lors d'une prochaine séance. En cas de demandes de modifications majeures des conseillers, ce projet pourrait être renvoyé en commission ad-hoc ou autre pour étude. Les conseillers sont d'accord avec cette proposition.

Le maire dit que, comme l'a mentionné Madame RAMBACH, c'est effectivement un problème qui est récurrent. La mise en place d'un règlement ne résoudra pas le problème car il faudra faire respecter ce dernier, ce qui ne sera pas simple. Il faut que les utilisateurs de cet espace agissent intelligemment et en bonne harmonie. Madame RAMBACH répond que jusqu'à présent, on s'est toujours appuyé sur le règlement du préau qui n'existe plus. Sachant qu'un tel document existe

ailleurs, et qu'il est demandé par différentes personnes, elle propose d'élaborer un document simple. Elle reste persuadée que cet espace doit être ouvert à tous, et que tout le monde cohabite en bonne harmonie.

Monsieur COCCHIOLA dit qu'un règlement s'est bien, mais qui va le mettre en application, et qui va prendre les mesures qui s'imposent. Si l'on fait quelque chose, il faut le faire intelligemment.

Madame HENRIOD dit que lorsque l'on parle d'enfants, s'il y a des conflits, c'est un peu normal. Il ne faut pas que les parents s'en mêlent. Il faut garder un esprit de village et faire en sorte que le préau soit à tout le monde. C'est effectivement un problème qui est récurrent, mais il ne faut pas fermer cet espace, il faut mettre le respect des uns et des autres en avant.

Monsieur JOYE aimerait juste rajouter « dans le dialogue », car lorsque c'est un adulte qui s'adresse à un enfant, il faut mettre les formes. Inversement, si c'est un parent qui vient, il faut mettre les formes par rapport aux personnes qui travaillent.

La présidente demande s'il y a d'autres questions ou divers. Cela n'étant pas le cas, elle lève la séance.

La séance est levée à 21 h. 30.